

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [8-9]

**Rubrik:** Associations

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Les femmes pénalisées**

La femme au foyer, ainsi que celle qui ne touche pas plus de Fr. 14 880.— p.a., n'a droit ni à une rente de vieillesse, ni à une rente d'invalidité. Elle n'est pas concernée par la LPP, à moins qu'elle devienne la veuve d'un homme assuré et qu'elle remplisse les conditions requises pour l'octroi d'une rente de veuve. Dans ces circonstances, elle obtiendra une rente de veuve, adaptée obligatoirement à l'indice des prix jusqu'à l'âge de 62 ans et facultativement — selon les possibilités financières de la caisse de retraite qui lui verse la rente — plus tard.

La femme qui retravaille ne pourra, faute de durée de cotisation complète, prétendre qu'à des prestations de vieillesse et d'invalidité réduites. La femme divorcée qui a consacré les années de mariage à son foyer en sera particulièrement lésée. Ce n'est qu'au décès de son ex-mari qu'elle

peut prétendre, sous certaines conditions, à une rente de veuve.

## ***Si on avait voulu...***

Avec peu d'aménagements, on aurait pu remédier à ces inégalités et insuffisances. Etant donné que les prestations de décès coûtent moins cher pour les femmes que pour les hommes, on aurait pu créditer la différence sur leurs comptes des bonifications de vieillesse ; ceci aurait permis d'octroyer des rentes d'un pourcentage égal à hommes et femmes. Pour ne pas léser le conjoint qui renonce, totalement ou partiellement, à son activité professionnelle dans l'intérêt du foyer, le principe de la participation aux acquêts pourrait être appliqué aux comptes des bonifications de vieillesse. Cela impliquerait qu'en cas de divorce, le total des bonifications créditées aux deux époux pendant le mariage serait divisé en deux parts égales, bonifiées au

capital vieillesse de chacun des deux conjoints. Enfin, la partie du salaire qui n'est pas prise en considération dans la LPP devrait être proportionnellement réduite en cas de travail à temps partiel.

Voilà des propositions peu coûteuses, dont la réalisation aurait apporté à cette loi davantage d'égalité et une solution aux problèmes des couples divorcés, toujours ignorés par la législation sociale. Il faudra, certes, en discuter lors de la révision de cette nouvelle loi, qui est d'ores et déjà prévue par son premier article. Ce sera cette révision qui devra « permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir de façon appropriée leur niveau de vie antérieur ». La loi, telle qu'elle est arrêtée maintenant, ne garantit ce but que pour les jeunes gens qui auront vingt-cinq ans à l'entrée en vigueur de la LPP et pour autant qu'ils travaillent sans interruption et à plein temps jusqu'au moment où un événement assuré se réalise.

## **ASSOCIATIONS**

### ***ASF : Echanges avec la Chine***

Sur invitation de l'ASF, en novembre dernier, une délégation de la Fédération des femmes chinoises a séjourné une semaine en Suisse. Deux invitations sont venues en retour. L'une s'adresse aux membres de l'ASF qui ont accueilli les Chinoises : en septembre, elles se rendront en Chine sous la direction d'E. Vogelbacher pour deux semaines. L'autre invitation s'adresse à toutes les femmes suisses : les Amitiés sino-helvétiques organiseront un voyage au printemps ou à l'automne prochain, d'autres informations seront publiées en bon temps.

### ***L'ASF et les consultations fédérales***

L'une des tâches importantes de l'ASF est d'exprimer un point de vue féminin dans les réponses aux consultations auxquelles le Conseil fédéral procède avant de donner à un projet de loi sa forme définitive.

Lorsque le texte de la consultation arrive à l'ASF, le secrétariat le transmet à la présidente de la commission compétente, ainsi qu'aux associations « A ». Les réponses vont au secrétariat, qui les transmet alors à la présidente et aux membres de la commission. Celle-ci prépare un projet de réponse, qui est soumis pour approbation au Bureau exécutif de l'ASF. Une fois approuvée, la réponse retourne aux associations « A », pour qu'elles prennent position pour ou contre. La réponse est envoyée au Conseil fédéral avec la liste des associations ayant pris une position positive ou négative.

Cette procédure interne de consultation de l'ASF peut paraître longue et compliquée : elle tient au caractère de fédération d'associations de l'ASF et à son désir de

respecter la diversité des opinions de ses membres. Cette procédure ne peut jouer — tout en permettant à l'ASF de répondre au Conseil fédéral dans le délai imparti — que si les associations prennent la consultation au sérieux et respectent elles-mêmes les délais indiqués.

Un exemple actuel : la consultation sur le projet de révision de la loi sur l'organisation militaire, c'est-à-dire la transformation des Services auxiliaires féminins en Service féminin de l'armée. Dans sa réponse, l'ASF note avec satisfaction que le nouvel article 3 bis définit clairement la place des femmes dans l'armée et valorise leur engagement. Ainsi, les cadres recevront dorénavant des grades militaires au lieu de désignations de fonctions, ce qui devrait simplifier les relations entre hommes et femmes dans l'armée. Les dispositions de la loi sur l'organisation militaire vaudront pour les femmes comme pour les hommes. Dans leurs réponses à la consultation, les membres de l'ASF ont souligné l'importance qu'elles attachent à ce qu'il y ait toujours une femme à la tête du service féminin de l'armée, et le Conseil fédéral devrait la consulter lors de l'élaboration des ordonnances. Plusieurs réponses suggèrent que le terme allemand « Militärfrauendienst » soit aligné sur le français : service féminin de l'armée. Il est évident que l'engagement des femmes doit rester absolument volontaire.

P. B.-S.

### ***L'aide du Zonta en Suisse et à l'étranger***

Les douze clubs Zonta de Suisse — dont celui de Biel, qui a reçu sa charte de fondation en mars passé — réunis à Lucerne pour leur assemblée générale annuelle des déléguées, ont adopté deux projets de services nationaux : don de Fr. 14 580.— pour l'organisation de stages de préparation à la réinsertion professionnelle des femmes de la région de Moutier - Saint-Imier - Delémont (stages conduits par l'Université populaire jurassienne) ; don

de Fr. 10 000.— pour la formation particulière d'une musicothérapeute pour handicapés de l'ouïe. Les déléguées ont élu leur nouvelle présidente nationale pour un mandat de deux ans, en la personne de Mme Françoise Chaulmontet, de Lausanne, tandis que Mme Régula Hablitzel, de Schaffhouse, a été élue vice-présidente.

La présidente nationale pour les deux années passées, Mme Elisabeth Widmer (Lucerne) a, dans son rapport d'exercice, souligné l'activité des clubs Zonta de Suisse réunis sous le nom *Intercity*. Par un engagement personnel, les membres d'*Intercity* ont soutenu différentes actions d'entraide — achat d'un lave-vaisselle industriel pour une institution de handicapés physiques, téléscripts pour handicapés de l'ouïe, séjour en cure pour une personne malade, bourse offerte à une jeune artiste pour parfaire ses études à New York, entre autres — la somme totale dépensée pour ces services s'élève à quelque Fr. 71 000.—

En outre, les clubs Zonta membres du 14e district (onze pays européens, dont la Suisse) se sont associés pour financer la construction d'une école dans le sud de l'Italie. Par ailleurs, les Suissesses se sont jointes aux efforts financiers de l'UNICEF pour la réalisation d'un centre médical à Bogota (Colombie). Elles ont encore contribué à alimenter un fonds de bourses destiné au perfectionnement professionnel de jeunes femmes se vouant à la recherche spatiale ou du domaine spatial.

Le Zonta International est une association interprofessionnelle qui réunit des femmes du monde entier (sauf de l'URSS et des pays satellites) qui occupent des postes à responsabilités ou exercent une profession libérale. Les membres répartis dans quelque 800 clubs représentent plus de 30 000 personnes sur les cinq continents, dont 400 en Suisse. Leurs objectifs sont les mêmes que ceux des services-clubs masculins tels que Rotary, Kiwanis ou Lion's et leur devise est : partager avec les autres et servir avec cœur.

## France : économies sur les femmes

Interruptions volontaires de grossesse : le gouvernement annonce qu'il « reporte » à plus tard le remboursement du 75 % des frais d'IVG, qu'on espérait entrer en vigueur en septembre. Raison : réaliser une économie — proportionnellement assez petite — sur le budget largement déficitaire de la sécurité sociale. Les fémines se demandent s'il s'agit d'un exemple de la discrimination habituelle à leur égard en période de récession, ou d'une politique nataliste ? Devant la levée de boucliers qu'a provoquée l'annonce de ce report, le ministère a cherché à en minimiser la portée, il a annoncé des consultations. Le nombre des IVG est en progression : 170 000 en 1980, 180 000 en 1981. Et probablement 250 000 si l'on compte les IVG clandestines.

Prostitution : deux proxénètes notoires du célèbre quartier de Pigalle ont été arrêtés, après avoir, semble-t-il, été longtemps protégés par la police parisienne et par des personnalités politiques de haut niveau. Première brèche dans le marché français de la prostitution, dont on estime le chiffre d'affaires à quelque trois milliards de francs suisses par an.

## URSS : Marche pour la paix

Quelque 300 femmes et hommes, originaires des pays scandinaves, ont traversé la Russie en train, mais ont été autorisés à s'arrêter dans quelques villes pour y marcher pour la paix. Voyage programmé en détail à l'avance avec les autorités soviétiques. Pas de possibilité de prendre contact, comme désiré, avec les adhérents russes du mouvement, qui avaient été mis préventivement à l'ombre pour quinze jours. L'impression personnelle que je retire des articles envoyés de Moscou à la NZZ : les mots de paix et de liberté diffèrent de sens selon le contexte politique et idéologique ; lorsqu'on les emploie, il faudrait toujours pouvoir donner une référence qui permette d'en préciser le contenu.

## Les « réserves » du Liechtenstein

Le Parlement a décidé de ratifier la Convention européenne des droits de l'homme, en faisant cinq réserves, dont l'une concerne l'absence de suffrage féminin. Cette discrimination risque ainsi d'être consolidée pour longtemps. Les femmes du Liechtenstein perdent une arme que les féministes suisses, dans une situation analogue, avaient brandie avec succès sous forme d'une manifestation spectaculaire à Berne le 1er mars 1969. La résolution adoptée alors se terminait avec ces mots : « Le Conseil fédéral prétend signer la Convention des droits de l'homme malgré ces

discriminations qui les contredisent. C'est faire aux victimes de celles-ci, et aux femmes suisses en particulier, une injure qu'elles refusent d'accepter ». \* Quatre jours plus tard, le Conseil fédéral promettait de préparer aussi rapidement que possible une votation fédérale sur l'égalité politique de la femme (7 février 1971).

\* voir « Du féminisme à l'égalité politique », S. Woodtli, chez Payot.

## Etats-Unis : l'ERA n'a pas passé

« Nous avons perdu une bataille, nous n'avons pas perdu la guerre ! », ont crânement déclaré les féministes lorsqu'un vote, à quelques voix près, au Parlement de l'Etat d'Illinois, a fait capoter le projet d'amendement constitutionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes (Equal Rights Amendment ERA). C'était le 30 juin.

Pourquoi cet échec alors que l'ERA avait été accepté d'enthousiasme par le Congrès en 1972, puis ratifié par trente Etats en l'espace d'un an ? Ce n'est pas que ses défenseurs n'aient activement travaillé pendant ces années, ni mis les bouchées doubles les derniers mois. Ce n'est pas non plus que l'ERA ait été révolutionnaire, ni que l'égalité des sexes ne reste une idée populaire. D'après les analyses faites au lendemain du 30 juin, on peut relever principalement les raisons suivantes : l'ERA a été victime du retour politique général qui a porté au pouvoir les conservateurs avec Reagan. Il a été victime aussi des excès d'un certain féminisme, qui a provoqué un « backlash » (contrecourant) et braqué bon nombre de femmes « moyennes », en principe favorables à l'égalité des salaires et des droits, mais qui ne tenaient ni à fustiger les hommes ni à remettre en question les rapports conjugaux entre hommes et femmes. Certains excès ont fait assimiler la lutte pour l'ERA à la défense du lesboséisme et de l'amour libre, à l'éclatement de la famille.

Le mouvement féministe se remet en question, et Betty Friedan elle-même qui l'a animé, exprimé et incarné plus que personne, cherche aujourd'hui une solution, non plus entre faire carrière ou avoir des enfants, mais dans la possibilité pour la femme d'avoir à la fois une carrière indépendante et des enfants. On se demande aussi si le féminisme est un luxe que pouvait s'accorder une société de surabondance, alors qu'actuellement pour beaucoup de gens la question fondamentale est celle de survivre dans une réalité difficile.

Mais déjà, les défenseurs de l'ERA repensent leur stratégie. L'organisation nationale des femmes NOW, fondée par B. Friedan, va s'efforcer de mieux faire passer son message en l'adaptant à la mentalité d'aujourd'hui et aux aspirations des femmes « moyennes » : conquêtes économi-



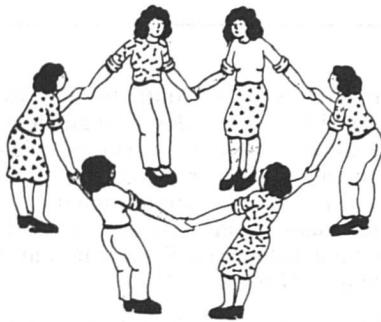
ques, sociales et juridiques raisonnables plutôt que compétition entre les sexes. NOW espère devenir ainsi une organisation de masse, avec un million de membres au lieu des 180 000 adhérents actuels. NOW veut passer à l'attaque sur le plan judiciaire contre les entreprises qui pratiquent la discrimination contre les femmes. Mais surtout, on veut maintenant agir sur le plan politique, en tentant de créer un « pouvoir féminin » dans le cadre du parti démocrate : avec des élections législatives en 1983 et présidentielles en 1984, NOW estime que deux femmes sur trois pourraient voter contre Reagan, qui, ainsi que sa femme, a fait savoir indirectement qu'il était « cent pour cent anti-ERA ».

Perle Bugnion-Secretan

## Afrique du Sud : toujours l'apartheid

Le service d'information des Nations Unies publie (DIP/684 - 81 - 40 375) une brochure très complète sur les Souffrances des femmes noires en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid. Elle contient notamment les rapports établis par les NU en vue de la conférence de Copenhague, et la description des efforts entrepris par les femmes elles-mêmes pour lutter contre la politique d'apartheid. A la suite, une liste de recommandations à la communauté internationale (gouvernements et organisations non gouvernementales) pour soutenir les femmes noires d'Afrique du Sud dans la lutte contre les discriminations raciales.

Le Conseil international des femmes, dont l'ASF est la branche suisse, vient de publier (NC/82/7) un rapport établi à l'intention de l'UNESCO, rappelant la politique constante du CIF, ses nombreuses résolutions, ses activités, en particulier celles du Conseil national des femmes d'Afrique du Sud, dans la lutte contre le racisme et les préjugés raciaux et, d'une façon générale, pour le respect de la personne humaine.



## Lesotho

Des associations membres de l'ASF ont récolté Fr. 6 855.— en faveur d'un projet recommandé par l'UNESCO : dans le village de Maghaka, 75 femmes se sont groupées pour se perfectionner dans les domaines de l'éducation des enfants, de la culture maraîchère et de l'artisanat, particulièrement par l'échange de leurs expériences personnelles, occasionnellement en faisant appel à une personne de l'extérieur. Elles cherchent encore à se procurer des tables et des bancs, un fourneau de cuisine, une machine à coudre. Elles espèrent aider à former des groupes analogues dans d'autres villages.

## Femmes arabes : une grève de la faim pas comme les autres

Les femmes de trois diplomates arabes en poste à Washington (Arabie saoudite, Syrie et observateur de la Ligue arabe) ont quitté le 28 juillet la fraîcheur et la séclusion protectrice de leur domicile pour s'installer, non voilées, dans le parc Lafayette, face à la Maison-Blanche, pour manifester par une grève de la faim leur opposition au siège de Beyrouth, notamment à l'interdiction d'importer l'essence nécessaire aux boulangeries et aux hôpitaux. Elles ont répondu sans réticences aux interviews des journalistes et des nombreux promeneurs. C'est un acte d'émancipation remarquable vis-à-vis de leurs mariés et des traditions islamiques. L'initiatrice de cette grève, la femme de l'ambassadeur d'Arabie saoudite, est licenciée en droit de l'Université de Damas. Cette démarche insolite avait été suggérée par la maison de relations publiques que les grévistes avaient consultée auparavant.

P. B.-S.

## Monique Bauer-Lagier

(suite de la page 5)



Photo Mick Desazens

**FS :** Cette inadéquation est selon vous commune à tous les partis ?

**MBL :** D'autres femmes, d'autres appartenances politiques que la mienne, se sont elles aussi retirées de la vie politique ou ont rompu avec leur parti, sans doute pour des raisons partiellement analogues aux miennes. Si elles veulent faire entendre une autre voix, si elles essayent d'apporter autre chose, elles sont vite rejetées : les politiciennes ne peuvent « durer » qu'en cal-

quant leur attitude sur celle des hommes de leur parti, ou en se conformant strictement aux mots d'ordre.

**FS :** Il y a pourtant, dans votre parti comme dans d'autres, des personnalités masculines qui divergent de la ligne du parti... et qui n'en durent pas moins !

**MBL :** Peut-être sommes-nous plus vulnérables que les hommes. Les femmes que j'ai rencontrées en politique consacraient toutes leurs forces aux buts qu'elles poursuivaient. Elles sont beaucoup plus attachées aux causes qu'elles défendent qu'au pouvoir lui-même ; elles sont alors plus touchées, aussi, par leurs échecs. De plus, le climat de paternalisme qui règne dans la vie politique s'ajoute encore aux difficultés qu'ont les femmes à se faire entendre. Déjà minoritaires dans les structures politiques, elles sont encore minorisées, souvent, au sein de leur parti si elles tentent de rester elles-mêmes : on dira d'elles qu'elles « font du sentiment », qu'elles sont passionnées, qu'elles manquent de réalisme ou de sens politique. On admet difficilement la contestation : or, les femmes sont un élément de contestation.

**FS :** Malgré les difficultés que vous avez rencontrées, vous n'avez jamais cessé d'encourager les femmes à prendre des responsabilités politiques. Vous ne perdez donc pas espoir...

**MBL :** Je reste convaincue que le nombre des femmes dans les institutions politiques joue un très grand rôle. Aussi longtemps que les femmes ne seront pas équitablement représentées, elles ne pourront

pas être elles-mêmes dans les structures du pouvoir : elles auront toujours autant de réticences à s'exprimer en tant que femmes, et à rappeler des valeurs qui ont toujours été occultées jusqu'à présent. Mais dans la situation actuelle, tout est faussé dès le départ : il y a trois femmes sur quarante-six au Conseil des Etats ; les commissions d'experts, dont le rôle est très important dans les décisions sur le plan fédéral, comptent 4 % de femmes, et seul 1 % d'entre elles sont présidées par des femmes... Ce sont des chiffres effarants !

Or, le mandat politique reste un moyen privilégié de faire avancer des causes, puisqu'il peut donner aux problèmes un écho public plus vaste que par aucun autre moyen. A côté des groupements non politiques — qui font, bien souvent dans l'ombre, un travail remarquable — les partis remplissent encore le rôle de courroie de transmission entre la base et les autorités, en ouvrant l'accès aux lieux où se prennent les décisions. C'est pourquoi il est nécessaire que les femmes rentrent massivement à tous les niveaux de décision, pour y apporter ce qu'elles ont de spécifique : leur richesse propre, qui ne peut être qu'une source d'équilibre dans le monde où nous vivons.

Mon souhait serait, enfin, que les femmes qui s'engagent dans la vie politique sans compromission, sans servir seulement d'alibis à leurs partis, soient davantage soutenues par les autres femmes : car elles sont, en 1982 encore, des pionnières.

(Propos recueillis par Corinne Chaponnière)